



Danger d'incendie de forêt – Degré 4 Fort

Information Degré 4 (fort) :

En raison de la sécheresse actuelle, le degré d'incendie dans notre région est fort (degré 4). Les Commune de Crans-Montana Icoigne et Lens demandent à chacun de respecter les consignes du Canton du Valais. Dès lors, les foyers des places de pique-nique sur le territoire intercommunal étant en forêts, les feux (barbecue bois/charbon) sont interdits. Nous vous rappelons que toute source d'ignition est potentiellement dangereuse : Un feu peut prendre très rapidement et être activé par le vent. La plus grande prudence est de mise en plein air, sur l'espace public comme dans le domaine privé. La responsabilité individuelle de chacun est engagée en cas d'infraction, avec des conséquences juridiques et financières qui peuvent être lourdes.

Mesures Degré 4 (fort) :

- De manière générale, pas de feu en plein air.
- Les foyers des places de pique-nique sont interdits
- Sur sa propriété privée, les places à feu fixes (sur sol bétonné) peuvent être utilisées avec la plus grande prudence, pour autant que la distance à la forêt soit supérieure à 100m
- Pas de feu en cas de vent fort.
- La responsabilité individuelle de chacun est engagée en cas d'infraction, avec des conséquences juridiques et financières qui peuvent être lourdes.

Activités tolérées : l'utilisation de grills mobiles qui génèrent peu de fumée (grills à gaz à flamme fermée ou électriques) posés sur une surface ininflammable (socle en béton, dallage en pierres...) Il est bien entendu que l'utilisation se passe sous la complète responsabilité de celui qui allume l'installation, lequel sera appelé à répondre pour les éventuels dégâts. En cas de temps venteux, il faut tenir compte d'un danger croissant de provoquer des incendies. Toutes ces activités doivent être surveillées de manière adéquate par un adulte et exécutées suivant les mesures de sécurité adaptées à la situation. En cas de départ de feu, composer le 118.

Icoigne, le 7 juillet 2023

L'Administration communale

